

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT D'OLLOU
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.7

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSSES représentée par Dominique RIGHI
Anaïs HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : NON

POUR : 29

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2

OBJET : Proposition de désignation de 2 membres titulaires et suppléants susceptibles d'être désignés commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison du renouvellement de l'organe délibérant de la Métropole TPM, cette dernière doit procéder à la mise en place de la nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette délibération fait écho à la commission communale créée par la Ville.

Monsieur le Maire explique que cette commission est composée de 48 commissaires (24 titulaires et 24 suppléants) à raison de 2 commissaires titulaires et 2 suppléants issus des communes membres. La Métropole TPM transmettra ensuite une liste complète au Directeur Départemental des Finances Publiques pour désignation.

Aussi, Monsieur le Maire propose ci-après les personnes susceptibles d'être désignées en qualité de commissaires :

Titulaires : M. Jean-Claude SEBASTIA
Mme Marie-Hélène STAGNETTO

Suppléants : M. Frédéric BANULS
M. Didier BENOIT

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

VU le Code Général des Impôts son article 1650A,

CONSIDERANT le renouvellement des conseils municipaux,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants représentant la commune à la CIID,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la proposition de désignation des commissaires susceptibles de siéger à la CIID en tant que :

- Titulaires : M. Jean-Claude SEBASTIA et Mme Marie-Hélène STAGNETTO
- Suppléants : M. Frédéric BANULS et M. Didier BENOIT

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Le ou la secrétaire
de séance